

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE PORTNEUF****CONSEIL DES COMMISSAIRES**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Portneuf dûment convoquée et tenue à la salle des commissaires, le mercredi 23 août 2017 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur David Montminy.

PRÉSENCES

Mme Laurette Côté	M. Sylvain Lefèbvre-Matte
Mme Marie-Claude Deschênes	M. Serge Tremblay
Mme Johanne Minville	M. Yves Walsh

M. Benoit Bisson, représentant commissaire-parent pour le secondaire
Mme Nadia Paradis, représentante commissaire-parent pour le primaire.
Mme Stéphanie Ratté, représentante commissaire-parent pour le EHDAA

ABSENCES

Mme Isabelle Mainguy	M. Roger B. Plamondon
Mme Lina Moisan	

Sont aussi présents les membres du conseil de direction :

M. Luc Galvani, directeur général et directeur de la formation adulte, professionnelle et des technologies, M. Jean-François Lussier, directeur des Services des ressources financières et matérielles et du transport scolaire, Mme Marlène Bédard, directrice des Services éducatifs, Mme Claudette Julien, directrice adjointe des Services éducatifs, M. Éric Bouchard, directeur du Service des ressources humaines et Mme Monique Delisle, secrétaire générale et directrice générale adjointe.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30 heures, monsieur David Montminy, président, déclare la séance officiellement ouverte après avoir constaté que les commissaires présents forment le *quorum*.

CC01/17-18**2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose l'adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 23 août 2017

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Réflexion et constatation du quorum

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du conseil des commissaires du 23 août 2017

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2017
- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ^D

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 4.1 Questions et correspondance des élèves
- 4.2 Questions et correspondance du public

5. INTERVENTION DES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

- 5.1 Intervention du représentant du primaire
- 5.2 Intervention du représentant du secondaire
- 5.3 Intervention du représentant EHDAA

6. DIRECTION GÉNÉRALE, SERVICE DE LA FORMATION ADULTE ET PROFESSIONNELLE ET DES TECHNOLOGIES

- 6.1 Demande d'utilisation terrain – CJE ^D
- 6.2 Demande d'utilisation du stationnement – Club Cycliste Sport-en-Tête ^D
- 6.3 Demande de congé sans traitement d'un membre du personnel cadre ^D
- 6.4 Bail par emphytéose / tennis ESDO
- 6.5 Contrat en informatique
- 6.6 Demande au ministère – Cession de terrain
- 6.7 Nomination de la personne responsable du suivi de la Loi sur la divulgation des actes répréhensibles
- 6.8 Entente Ville de Donnacona / Utilisation du centre aquatique
- 6.9 Demande de prêt de service au MEES

7. DIRECTION DES SERVICES ÉDUCATIFS SECTEUR JEUNES

- 7.1
- 7.2

8. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Plan d'effectifs des professionnels – orthophoniste
- 8.2

9. DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, MATÉRIELLES ET DU TRANSPORT SCOLAIRE

- 9.1 Budget 2017-2018
- 9.2 Berline 902 2017-2018
- 9.3 Protocole d'entente ESSM ^D

10. DIRECTION DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- 10.1 Dénonciation d'intérêts ^D
- 10.2 Décret – Rémunération des commissaires ^D

11. PÉRIODE D'INFORMATION DU PRÉSIDENT

- 11.1
- 11.2

12. AFFAIRES NOUVELLES

- 12.1 Tournoi de golf – résultats Édition 2017
- 12.2 Motion de félicitations – Comité organisateur du tournoi de golf

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monique Delisle,

Secrétaire générale

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC02/17-18

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JUIN 2017

Monsieur le commissaire Serge Tremblay propose :

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 21 juin 2017 et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture, une copie ayant été déposée aux commissaires plus de six heures avant la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC03/17-18

6.1 DEMANDE D'UTILISATION TERRAIN – CARREFOUR-JEUNESSE-EMPLOI

Considérant que le Carrefour Jeunesse-Emploi de Portneuf est un partenaire actif auprès de la Commission scolaire de Portneuf dans le projet de chantier local en persévérance scolaire issu d'une entente spécifique avec la Conférence régionale des élus de la région de la Capitale Nationale ;

Considérant que le Carrefour Jeunesse-Emploi soutient plusieurs initiatives visant la poursuite du cheminement scolaire de nos élèves jeunes adultes, notamment le groupe « Intervenants Jeunes en action » ;

Considérant que ledit groupe souhaite organiser une activité d'autofinancement de type « Vente de garage » sur le terrain de stationnement de la Commission scolaire de Portneuf situé entre l'aréna et la rue de l'Église, à Donnacona ;

Madame la commissaire Marie-Claude Deschênes propose :

D'autoriser le groupe « Intervenants Jeunes en action » sous la direction de Mme Guylaine Bédard et de M. Jonathan Savard, à organiser une vente de garage, le dimanche 24 septembre 2017 de 9 h 00 à 16 h 00 sur le terrain de stationnement de la Commission scolaire de Portneuf décrit ci-haut, et d'effacer toutes traces de leur activité lorsqu'elle sera terminée. Il est entendu qu'en cas de pluie, l'activité se déroulera dans le gymnase de l'aréna de Donnacona.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC04/17-18

6.2 DEMANDE D'UTILISATION DU STATIONNEMENT – CLUB CYCLISTE SPORT-ENTÊTE

Considérant que le Club Cycliste Sport-en-Tête est un club cycliste de la grande région de Québec regroupant 500 passionnés de vélo;

Considérant que le Club Cycliste Sport-en-Tête développe avec les années des parcours et des activités qui deviennent des journées incontournables pour pratiquer le vélo sur route, favorisant ainsi la découverte de Québec et ses alentours,

Madame la commissaire Nadia Paradis propose :

D'autoriser les membres du Club Cycliste Sport-en-Tête à utiliser le stationnement de la Commission scolaire situé au 310, rue de l'église, le samedi 30 septembre 2017 de 8 h 30 à 14 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC05/17-18

6.3 DEMANDE DE CONGÉ SANS TRAITEMENT D'UN MEMBRE DU PERSONNEL CADRE

Considérant que M. Donald Alain est un employé cadre régulier de la Commission scolaire de Portneuf;

Considérant que le contenu de l'article 7.4.1 de la politique de gestion du personnel cadre actuellement en vigueur permet à la Commission scolaire d'accorder un congé sans traitement de 100 % pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Considérant l'article 271 du règlement numéro 209 relatif à la délégation de certaines fonctions et certains pouvoirs du conseil des commissaires,

Madame la commissaire Laurette Côté propose :

D'accorder à M. Donald Alain un congé sans traitement de 100% à compter du 8 août 2017 et jusqu'au 30 juin 2018, selon les dispositions de la politique de gestion des cadres en vigueur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC06/17-18

6.4 BAIL PAR EMPHYTÉOSE / TENNIS ESDO

Considérant l'état du terrain de tennis de l'école secondaire de Donnacona ;

Considérant que le terrain de tennis est principalement utilisé par les loisirs de la ville de Donnacona ;

Considérant que la ville de Donnacona veut réaménager ledit terrain ;

Considérant que la ville de Donnacona assumera tous les coûts de la réfection du terrain de tennis ;

Considérant l'Entente de partenariat entre la ville de Donnacona et la Commission scolaire de Portneuf,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser le président et la direction générale à signer les documents afin de céder le bail par emphytéose de 25 ans pour la superficie correspondante au terrain de tennis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC07/17-18

6.5 CONTRAT EN INFORMATIQUE

Considérant que le contrat avec Telus pour les logiciels et passerelles de la téléphonie IP prenait fin en juin 2017 ;

Considérant la nature du contrat de type « Partenaire de Services » entre Telus et la Commission scolaire de Portneuf ;

Considérant l'obligation pour la Commission scolaire d'acquitter les coûts liés aux logiciels et aux passerelles de téléphonie IP ;

Considérant la satisfaction de la Commission scolaire au regard des services offerts par Telus,

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'autoriser le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer de gré à gré le contrat de logiciels et de passerelles pour la téléphonie IP au montant de 67 140,90 \$ (avant taxes) qui s'échelonne du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC08/17-18

6.6 DEMANDE AU MINISTÈRE – CESSION DE TERRAIN

Considérant la volonté du conseil des commissaires de rendre disponibles les immeubles et équipements de la Commission scolaire aux citoyens;

Considérant que la Ville de Donnacona souhaite aménager un parc urbain d'environ 225 mètres carrés sur le terrain de la commission scolaire entre le débarcadère d'autobus de l'école secondaire de Donnacona et la rue de l'Église;

Considérant que tous les frais (arpentage, lotissement, de parc, de notaire, d'aménagement, etc.) concernant la cession de terrain pour l'aménagement d'un parc urbain

sur le terrain de la commission scolaire entre le débarcadère d'autobus de l'école secondaire de Donnacona et la rue de l'Église seraient assumés par la Ville de Donnacona;

Considérant que l'article 7 du Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire (chapitre I-13.3, r.7) stipule que le ministre peut autoriser une commission scolaire à aliéner de gré à gré un immeuble à la valeur nominale qu'il fixe à une municipalité locale au sens de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (chapitre O-9), sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble et qu'une telle autorisation est conditionnelle à l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus, en faveur de la commission scolaire, en vertu de laquelle l'organisme devra, s'il désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord à la commission scolaire au prix auquel il l'a initialement acquis de celle-ci;

Considérant que l'article 4 de la *Loi sur les infrastructures publiques* stipule que « *Le gouvernement peut, sur recommandation du Conseil du trésor, soustraire un organisme public visé à l'article 3 de l'application de tout ou partie de la présente loi. Lorsqu'elle concerne la gestion des projets d'infrastructure publique d'un organisme, cette décision peut notamment viser un seul projet et fixer les conditions particulières applicables à ce projet.* » ;

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

De mandater le directeur général, Monsieur Luc Galvani pour faire une demande à la Direction générale des infrastructures scolaires du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport afin d'aliéner de gré à gré à la Ville de Donnacona pour une valeur d'un dollar la portion de terrain pour ériger un parc urbain, le tout, avec tous les frais assumés par la Ville de Donnacona;

De transmettre une copie de la présente résolution au député de Portneuf à l'Assemblée nationale et au maire de Donnacona;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC09/17-18

6.7 NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU SUIVI DE LA LOI SUR LA DIVULGATION DES ACTES REPREHENSIBLES

Considérant l'entrée en vigueur de la Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics le 1^{er} mai 2017 ;

Considérant que la Commission scolaire de Portneuf est un organisme public assujéti à cette loi et qu'elle doit désigner une personne responsable du suivi des divulgations ;

Considérant que la personne responsable du suivi des divulgations doit être une accessible par les membres du personnel de la Commission scolaire ;

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

De nommer Madame Monique Delisle, secrétaire générale, comme personne responsable du suivi des divulgations et d'acheminer ses coordonnées au Secrétariat du Conseil du trésor ainsi qu'à la responsable ministérielle du suivi des divulgations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC10/17-18

6.8 ENTENTE VILLE DE DONNACONA / UTILISATION DU CENTRE AQUATIQUE

Considérant la résolution CC86/16-17 adoptée le 26 avril 2017 pour l'octroi du mandat de services professionnels d'évaluation ;

Considérant l'évaluation du terrain réalisée par la firme Servitech-services conseil ;

Considérant le projet de centre aquatique de la ville de Donnacona présenté lors de la séance d'étude du conseil des commissaires le 9 novembre 2016 ;

Considérant la politique locale pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif de la Commission scolaire de Portneuf ;

Considérant la volonté de la Commission scolaire de mettre à la disposition de sa clientèle des infrastructures sportives ;

Considérant que la Commission scolaire fera une demande au ministre afin de pouvoir céder le terrain de gré à gré à la ville de Donnacona selon le rapport d'évaluation précité pour une considération autre que monétaire avec une clause de premier refus de 5 ans, sous réserve de l'acceptation du ministre,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'autoriser le président, monsieur David Montminy, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer l'entente entre la ville de Donnacona et la Commission scolaire de Portneuf pour la vente du terrain et l'utilisation du centre aquatique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC11/17-18

6.9 DEMANDE DE PRÊT DE SERVICE AU MEES

Considérant que Mme Sylvie Marcotte est une employée cadre régulière de la Commission scolaire de Portneuf ;

Considérant la demande du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le prêt de service de Mme Sylvie Marcotte pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Monsieur le commissaire Sylvain Lefebvre-Matte propose :

D'accorder un prêt de service à Mme Sylvie Marcotte pour une période d'un an, et ce, à compter du 6 septembre 2017, le tout conformément au « Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires et la politique de gestion de la Commission scolaire de Portneuf.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC12/17-18

8.1 PLAN D'EFFECTIFS DES PROFESSIONNELS - ORTHOPHONISTE

Considérant l'augmentation de la clientèle au primaire et les besoins exprimés en consultation 96.20 au printemps 2017 ;

Considérant le plan d'effectif du personnel professionnel adopté le 21 juin 2017,

Madame la commissaire Stéphanie Ratté propose :

D'ajouter au plan d'effectifs des professionnels, un poste régulier à 100 % en orthophonie à compter du 21 août 2017 et d'octroyer ledit poste à madame Alexia Frenette.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC13/17-18

9.1 BUDGET 2017-2018

Attendu que conformément à la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire de Portneuf doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu que le budget des écoles et des centres est adopté par le conseil d'établissement (article 96,24 de la LIP) et que la Commission scolaire doit approuver le budget des écoles et des centres (article 276 de la LIP);

Attendu que ce budget prévoit un déficit d'exercice de 228 007 \$ et que ce montant est égal ou inférieur à la limite de 15 % d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2016 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2016 et n'a donc pas à demander au ministre l'autorisation

d'adopter un budget déficitaire, tel qu'indiqué dans les Règles budgétaires 2017-2018;

Attendu que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour déterminer le taux de la taxe est établie au montant de 5 501 623 397 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2017-2018;

Attendu que le budget prévoit que le taux nominal de la taxe scolaire soit fixé à 0,25982 \$ / 100 \$ d'évaluation;

Attendu que ce taux respecte les limites prévues par la Loi et le Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2017-2018,

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

D'approuver le budget de chaque établissement de la Commission scolaire tel que déposé et tel qu'adopté par leur conseil d'établissement respectif et

D'adopter et de transmettre au Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 75 204 229 \$ et des dépenses de 75 432 236 \$ et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,25982 \$ / 100 \$ d'évaluation, de déposer ledit document, au répertoire, sous la cote CC13/17-18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC14/17-18

9.2 BERLINE 902 - 2017-2018

Considérant que le service du transport scolaire privilégie l'utilisation d'une berline pour desservir la clientèle des classes adaptées de l'école primaire Ste-Marie de Saint-Marc-des-Carières;

Considérant que le service du transport scolaire a fait un appel d'offres sur invitation pour le parcours de la berline 902;

Considérant que le conseil des commissaires a adopté la résolution CC136/16-17 pour octroyer le contrat de la berline # 902 à Taxi René Hamel;

Considérant que Taxi René Hamel s'est désisté de ce contrat le 5 juillet 2017 indiquant que ce ne serait pas rentable pour lui dû au montant d'assurance de 2 000 000 \$ qu'il doit détenir (indiqué dans les documents d'appel d'offres);

Monsieur le commissaire Yves Walsh propose :

D'octroyer le contrat de la berline 902 à Transport Micheline Boivin-Jobin au montant de 15 525,00 \$ (avant taxes).

Que le directeur du Service des ressources financières, matérielles et du transport scolaire, Jean-François Lussier soit autorisé à signer tout document découlant de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC15/17-18

10.2 PARTAGE DE RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES / DÉCRET 702-2017 JUILLET 2017

Attendu que le conseil des commissaires peut, en vertu de l'article 175 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), déterminer le partage de la rémunération des commissaires;

Attendu que le montant annuel maximal de la rémunération de l'ensemble des membres du conseil des commissaires, d'une commission scolaire, est déterminé par le décret du gouvernement 702-2017 du 4 juillet 2017 ;

Attendu que les frais de déplacement pour les séances régulières sont inclus dans la répartition de base de la rémunération,

Madame la commissaire Johanne Minville propose :

D'adopter le partage de la rémunération globale des commissaires dont le montant total est établi par décret à 114 908 \$ pour l'année scolaire 2017-2018.

La répartition de cette somme est fixée à :

- 21 267 \$ pour la rémunération du président;
- 8 354 \$ pour la rémunération de la vice-présidence;
- 6 890 \$ pour la rémunération des commissaires.

Un montant de 9 497 \$ sera réservé pour les autres frais liés aux activités du conseil des commissaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC16/17-18

12.1 TOURNOI DE GOLF – RÉSULTATS ÉDITION 2017

Considérant que la onzième édition du tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf fut couronnée de succès sur le plan de la participation des joueurs;

Considérant que les opérations financières relatives audit tournoi ont généré un excédent de revenus sur les dépenses de 23 000 \$.

Considérant les engagements pris dans la lettre d'invitation signée par le président de la Commission scolaire, M. David Montminy et la présidence d'honneur de monsieur Sylvain Deshaies de Pro-Métal Plus à Dechambault-Grondines ;

Monsieur le commissaire Benoit Bisson propose :

D'autoriser que la totalité du surplus soit affectée de la façon suivante :

- 13 800 \$: pour Portneuf en Forme (60%);
- 9 200 \$: pour le sport étudiant au secondaire (40%).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC17/17-18

12.2 MOTION DE FÉLICITATIONS – COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF

Considérant le succès obtenu lors de la onzième édition du tournoi de golf de la Commission scolaire de Portneuf ;

Considérant l'implication des membres du comité organisateur qui ont permis la réalisation et la réussite de cet événement,

Monsieur le commissaire Sylvain Lefèbvre-Matte propose :

D'adopter une motion de félicitations aux membres du comité organisateur, soit :

- Monsieur Steeve Brière;
- Madame Monique Delisle;
- Monsieur Éric Deschênes;
- Monsieur Sylvain Deshaies;
- Monsieur Luc Galvani;
- Monsieur Jean-François Garneau;
- Monsieur Joël Garneau;
- Monsieur Jean-François Lussier;
- Monsieur David Montminy;
- Madame Céline Morasse;
- Madame Sylvie Noël;
- Madame Cynthia Potvin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CC18/17-18
13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la commissaire Laurette Côté propose la levée de l'assemblée à 20 h 05.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSIDENT

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

AUTRES SUJETS :

3.3 Suivi du procès-verbal du conseil des commissaires

M. Luc Galvani, directeur général, commente le document qui fait état du suivi accordé aux décisions du conseil des commissaires.

4.1 Questions et correspondance des élèves

Aucune

4.2 Questions et correspondance du public

Aucune

5.1 Intervention des représentants du comité de parents

La première rencontre du comité de parents se déroulera le lundi 16 octobre 2017 et celle du comité EHDAA aura lieu le 23 octobre 2017.

9.3 PROTOCOLE D'ENTENTE ESSM

La résolution de la Ville de Saint-Marc-des-carrières a été déposée et un suivi sera effectué par monsieur Jean-François Lussier, directeur des services des ressources financières et matérielles, concernant la modification du protocole d'entente.

10.1 Dénonciation d'intérêts – Formulaire à compléter

Madame Monique Delisle, secrétaire générale, invite les commissaires à compléter le formulaire de dénonciation d'intérêts pour l'année 2017-2018.

DOCUMENTS REMIS :

- 3.2 Suivi du procès-verbal et des résolutions ;
- 6.1 Demande d'autorisation du terrain de la Commission scolaire – Carrefour Jeunesse-Emploi ;
- 6.2 Demande d'utilisation du stationnement par le Club Cycliste Sport-en-Tête ;
- 6.3 Demande de congé sans traitement de Donald Alain ;
- 9.1 Les budgets des établissements 2017-2018 ;
- 9.3 Résolution de la Ville de Saint-Marc-des-Carières ;
- 10.2 Décret 702-2017 – Rémunération des commissaires.